

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

Le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER

**Membres absents** : Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS

**Pouvoirs** : Mégane ROMAND à Carmen SENTA-LOYS ; Alexandre MARZUCCHI à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Youri LAROCHE ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS à Magalie VEYRIER

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 29 mars 2023

**Secrétaire** : Sophie CETIN

**2023-16 – PARTICIPATION AU CCAS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale, notamment les articles L123-5 et suivants et R123-25 1° ;

Considérant que la participation nécessaire de la Commune pour équilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement du CCAS est évaluée à 37 471,88 € ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1<sup>er</sup> : De verser au CCAS une participation de 37 471,88 €.

Pour extrait conforme,  
Condrieu, le 6 avril 2023  
Le Maire,  
Philippe MARION



Le secrétaire de séance,  
Sophie CETIN

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

06 AVR. 2023